

Concours de création de la commune de Monte

« Un logo pour Monte »

Règlement et Cahier des charges

Article 1. Objet du Concours

La commune de Monte organise un concours de création de logo pour ses supports de communication institutionnelle afin de lui donner une identité facilement reconnaissable.

Article 2. Conditions de participation

- Les participants ou un de leur descendant (parent, grand parent) doivent habiter la commune de Monte ou être inscrit sur les listes électorales.
- Pour les mineurs : une autorisation parentale (voir ci-dessous) devra être fournie.
- Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.
- La participation est gratuite.

Article 3. Cahier des charges

Le logo devra répondre aux contraintes suivantes :

- contenir le nom du village en toutes lettres
- représenter un ou plusieurs éléments marquant de Monte (histoire, géographie, architecture, faune, flore...)
- pouvoir être décliné en version monochrome et polychrome
- la typographie est libre, le dessin originel sera de format A4 il devra aussi être lisible en format réduit de 3 cm sur 3 cm environ
- le logo ne pourra utiliser au maximum que 3 couleurs maximum plus le noir et le blanc.
- un mot de l'auteur devra également être ajouté pour justifier son choix artistique et expliquer son logo.

Article 4. Dépôt des créations

Le concours débute le 1^{er} jour de la parution du présent document.

Les créations de logo peuvent être déposées jusqu'au 31 aout 2025.

Soit sous format électronique (de format jpeg, pdf, png, tif) à l'adresse suivante créée à cet effet : unlogopourmonte@gmail.com

Ou sous format papier A4 remis directement à la mairie.

Le participant devra indiquer son nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone, éventuellement adresse mail et sa qualité de participants (habitant ou affilié par ascendant) sur une fiche d'accompagnement.

Le nom de l'auteur ou tout signe distinctif seront interdits sur le dessin pour garantir l'anonymat et l'impartialité du jury.

A réception des documents, une preuve de réception sera formulée par simple retour d'e-mail si le dépôt se fait sous format électronique ou par récépissé papier si le dépôt se fait à la mairie sous format papier.

Aucun frais de remboursement ne pourra être formulé.

Article 5 : Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours.

Le jury est composé de 3 représentants élus de la commune et 3 habitants/électeurs tirés au sort parmi une liste de personnes volontaires (les personnes intéressées doivent envoyer un mail avec le bulletin d'inscription à unlogopourmonte@gmail.com avant le 31 aout 2025).

Le tirage au sort des 3 représentants aura lieu durant le mois de septembre 2025.

Chaque membre du jury votera selon le cahier des charges en attribuant pour chaque catégorie suivante 1 à 5 points :

- la respect des contraintes du règlement et du cahier des charges
- l'aspect artistique
- la facilité de reproduction

Les logos seront présentés sous couvert de l'anonymat.

Le logo ayant remporté le plus de points sera alors élu logo du village. En cas de résultat ex aequo M. le maire choisira le vainqueur.

Les décisions du jury seront sans appel.

Le jury constitué se réunira à la mairie du village de Monte pour délibérer au plus tard au mois d'octobre 2025.

Utilisation de l'intelligence artificielle :

Ce concours privilégie la créativité et la conception « manuelle ». Si un participant a recours à l'intelligence artificielle pour le dessin ou la description de son œuvre, il sera pénalisé au moment du vote par le jury.

Article 6: Prix

Un lot sera remis au lauréat : un chèque multi-enseignes d'une valeur de 100€.

L'œuvre du lauréat sera visible sur tous les moyens de communication de la commune de Monte.

Les nom et prénom du créateur seront mentionnés sur le site Internet, la page Facebook et tout moyen de communication numérique de la commune.

Une reproduction sur support de format A4 sera affiché en mairie et mairie annexe avec un descriptif et nom de l'auteur.

Article 7: Droits d'auteur

Le lauréat accepte de céder ses droits d'auteur sur le logo et autorise la commune de Monte à utiliser, modifier et reproduire celui-ci sur tous supports sans autre contrepartie.

Article 8: Exclusion de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas désigner de gagnant si aucune création ne correspond à leurs attentes. La participation au concours se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.

Article 9: Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront tranchés par la commune de Monte.

Article 10: Dépôt du présent règlement et cahier des charges

Il peut être consulté et imprimé à tout moment sur l'application illiwap de la commune rubrique « autres services ».

Article 10 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès de la commune de Monte.

Article 11 : Déclaration du gagnant

Le gagnant du concours sera averti directement par le service communication de la mairie, son identité et son œuvre feront partie d'une publication sur la page facebook et l'application illiwap de la commune. La commune se réserve le droit d'utiliser d'autres moyens supplémentaires de communication.

Monte, le :

Autorisation Parentale

Je soussigné : (nom-prénom)

Demeurant :

autorise mon enfant : (nom prénom)

à participer au concours " logo pour Monte" lancé par la municipalité de Monte.

Fait le

A

(nom, prénom en lettres manuscrites + signature)

Inscription au concours un logo pour Monte.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Si ne demeurant pas sur la commune parent y résidant :

Candidate pour le concours un logo pour Monte et en accepte son règlement.

Fait le :

(nom, prénom en lettres manuscrites + signature)

Inscription au tirage au sort pour jury de sélection.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Candidate pour être tiré au sort pour faire partie du jury désignant un logo pour Monte.

Fait le :

Signature